

Les cartes professionnelles sont testées sur les chantiers vaudois pour lutter contre le travail au noir

VAUD ABAT SES CARTES

« THIERRY JACOLET

Construction » «A mon avis, c'est un cas de double emploi. Il travaille le matin sur le chantier et l'après-midi pour son vrai employeur.» L'inspecteur du marché du travail vaudois a eu du flair en ce début de matinée de juillet sur un chantier lausannois, au bord du lac. Le cas de l'ouvrier d'une entreprise sous-traitante qu'il vient d'accoster sent l'infraction à plein nez. Parmi la vingtaine d'ouvriers au travail, le quinquagénaire est le seul à ne pas posséder de carte professionnelle. Ce précieux sésame, preuve de la régularité de la situation des employés, a été distribué à plus de 5600 ouvriers du bâtiment depuis l'automne dernier dans le canton de Vaud, qui sert de laboratoire national à ce système (voir ci-dessous).

«Pour l'instant, principalement les grandes et moyennes entreprises l'ont mis en place et le souhait est que la carte professionnelle devienne obligatoire, dans un premier temps, sur les chantiers des collectivités publiques», observe sur place Laurent Chappuis, coordinateur au Contrôle des chantiers de la construction dans le canton de Vaud. «Le but est d'étendre ce système à toutes les entreprises, sous-traitants compris, ainsi que celles situées hors du canton.»

A l'insu de son employeur

Dès qu'elle sera généralisée, les ouvriers ou les employeurs pris en défaut pourraient être dénoncés. Comme dans le cas de la «pioche» de l'inspecteur. L'ouvrier travaille sur le chantier sans avoir prévenu son employeur actuel. «J'ai commencé aujourd'hui dans cette entreprise», se défend-il, le regard fuyant et les mains tremblantes au moment de présenter sa carte d'identité. «Je suis intendand et je cherche un autre travail. Comme je connais le patron de cette boîte de ferrailleur, je lui ai demandé d'essayer, mais ce n'est pas pour moi.»

Une discussion avec lui et un coup de téléphone aux deux employeurs plus tard, l'inspecteur confirme la situation irrégulière de l'ouvrier. Il établira un rapport qui sera transmis pour instruction aux Commissions professionnelles paritaires, qui veillent au respect des conventions collectives de travail (CCT) du secteur de la construction. «Imaginez qu'il ait un accident sur ce chantier!» s'exclame l'inspecteur, qui a demandé l'anonymat



La carte professionnelle: ce précieux sésame, preuve de la régularité de la situation des employés, a été distribué à plus de 5600 ouvriers du bâtiment depuis l'automne dernier dans le canton de Vaud. Aldo Ellena

comme ses deux autres collègues. «Il est assuré comme intendand et non comme ouvrier. Les risques ne sont pas couverts de la même façon.»

Aussi les chantiers publics

Le non-respect des CCT et la non-affiliation aux assurances sociales sont les cas d'infraction les plus fréquents dans le domaine de la construction. Et les chantiers publics, comme celui de la ville de Lausanne dans le cas présent, censés être des modèles en la matière, n'y échappent pas.

Les trois inspecteurs poursuivent le contrôle parmi les ouvriers occupés à coffrer avant le bétonnage. «Bonjour, vous travaillez pour quelle entreprise?», «Vous avez votre carte?»: les questions fusent et les ouvriers s'excusent. Plusieurs d'entre eux doivent aller chercher le badge au Portakabin (la baraque de chantier).

Un contremaître montre l'exemple, en présentant sa carte. Ce badge de format carte de crédit contient les informations principales: nom de l'ouvrier, photo, nom de l'employeur, numéro de la carte... Si l'inspecteur veut une radiographie bien plus complète, il scanne à l'aide de son smartphone le QR code grâce à une application spécifiquement développée. Apparaissent alors des données plus personnelles (catégorie de salaire de l'ouvrier, numéro AVS, nom de l'employeur, permis de travail, etc.).

Un voyant vert s'allume sur le smartphone de l'inspecteur. «Tout est en ordre», lance-t-il. Un contrôle de routine que le contremaître apprécie. «C'est un obstacle à la fraude», salue-t-il.

«On pourrait même y ajouter d'autres informations comme le groupe sanguin, les allergies, ou si on est donneur d'organes,

qui peuvent être utiles en cas d'accident...»

«Cette carte n'est pas la preuve ultime que tout est en règle»

Laurent Chappuis

Le concept peut être développé à l'infini. Il se heurte toutefois à la protection des données: un chef de chantier ou un secouriste potentiellement autorisé et équipé pour scanner ces cartes ne disposera que d'un accès restreint aux données visibles sur la carte. Seules les personnes assermentées comme inspecteurs du marché du travail ont un accès total aux informations personnelles.

La carte professionnelle commence à faire partie de la panoplie des ouvriers. Démonstration sur un autre chantier, plus imposant, où pousse depuis environ quatre mois un quartier d'immeubles sur les hauteurs de Lausanne. Disciplinés, les ouvriers, en pleine pose de ferraille, portent pour la plupart la carte professionnelle sur eux. Pour les infractions, il faudra repasser. Quoique...

Après avoir déambulé entre les fers et grimpé des échelles, les inspecteurs lèvent un cas douteux. Nouvelle suspicion de double emploi. Un chauffeur de bus est à l'essai sur le chantier comme aide-ferrailleur. Sans carte professionnelle par-dessus le marché. «Comme le salaire de chauffeur à 50% est déclaré, l'entreprise de ferrailleur peut très bien ne pas payer de charges sociales», commente l'inspecteur. «Il peut y avoir un abus au niveau

du chômage, de l'AVS ou un emploi à l'insu de l'employeur.» Quelques coups de fil aux instances compétentes permettront de régulariser sa situation.

Deux mille contrôles

Ce cas finira en rapport, comme 1045 des 2000 contrôles réalisés dans le canton l'an passé. La seule absence de la carte professionnelle sur les chantiers où elle est obligatoire ne conduit pas encore systématiquement à une instruction (892 rapports transmis aux organes instruisant les dossiers en 2015) et encore moins à des sanctions. Question de temps.

Une fois généralisé, le badge sera-t-il pour autant une carte maîtresse contre le travail au noir? Laurent Chappuis tempère: «Cette carte est un filtre supplémentaire, mais elle n'est pas la preuve ultime que tout est en règle.» >>

UN MODÈLE PRÊT À ÊTRE ADOPTÉ DANS TOUT LE PAYS

Le milieu de la construction suisse s'intéresse de près au système vaudois de carte professionnelle.

C'est une petite révolution qui se prépare dans le secteur de la construction en Suisse. Vaud joue le canton pilote en vue d'une généralisation des cartes professionnelles dans le pays. Si ces badges existent depuis une vingtaine d'années uniquement sur les chantiers genevois, le modèle vaudois pourrait faire tache d'huile.

Il séduit déjà la Société des entrepreneurs suisses (SSE). «C'est une bonne idée et elle nous intéresse, applaudit le porte-parole Mat-

thias Engel. Avec différents partenaires tels que le second œuvre, les entreprises générales et le syndicat Syna, nous élaborons actuellement une solution soutenue par tous les acteurs qui serait celle d'une carte professionnelle.» La région Romandie de la SSE souhaite servir de région test. Jusqu'à présent, seuls les cantons de Genève et de Vaud, ainsi que quelques grandes entreprises, à l'interne, ont adopté ce badge.

A Genève, «le système fonctionne dans la mesure où il permet d'identifier les travailleurs», souligne Nicolas Rufener, secrétaire général de la Fédération genevoise des métiers du bâtiment. «Toutes les entreprises



Un inspecteur se prépare à interroger un ouvrier sans badge. Aldo Ellena

membres des associations professionnelles jouent le jeu. Malgré tout, les infractions continuent de se développer car l'écrasante majorité des tricheurs est hors associations.»

Vaud compte aussi généraliser dans tout le canton les cartes qui auront force obligatoire. «Nous sommes au début d'un processus, relève Pietro Carobbio, secrétaire régional d'Unia Vaud, syndicat de la construction. Nous savons que nous n'allons pas résoudre tous les problèmes avec la carte professionnelle. Elle n'est pas conçue comme un chèque en blanc. Mais au moins, elle permet de nous assurer que l'employé est correctement déclaré.»

Par effet boule de neige, d'autres cantons s'y mettent. Fribourg pourrait être l'un des premiers à adopter le système. Deux entreprises générales actives justement sur des chantiers publics vaudois sont déjà passées aux cartes professionnelles. «La Fédération fribourgeoise des entrepreneurs est prête à faire le pas car beaucoup trop d'entreprises ne déclarent pas leurs employés aux assurances sociales, ce qui fausse l'image des entreprises honnêtes», relève son directeur Jean-Daniel Wicht. «Il y a un réel intérêt de la part de nos membres. C'est pourquoi nous avons lancé la réflexion avec les partenaires de la construction.» >> TJ